

DECISION DU PRÉSIDENT

**1 – Commande Publique
1.4 – Autres types de contrats**

N° DP- 2021-7

Objet : Plateforme de marché local
« Ma Ville Mon Shopping » – code
promotionnel
Avenant à la convention signée avec
E-SY COM

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation de pouvoir du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° D2020-12-6-14 en date du 16 décembre 2020 autorisant le déploiement de la plateforme de marché territoriale « Ma Ville Mon Shopping » soit www.mavillemonshopping.fr, sur le territoire intercommunal,

Vu la convention en date du 5 janvier 2021, signée entre l'Intercom de la Vire au Noireau et E-SYCOM, filiale du Groupe La Poste, relative au déploiement de la plateforme de marché territoriale « Ma Ville Mon Shopping » sur le territoire intercommunal,

Considérant la mise en place d'actions et de dispositifs spécifiques depuis un an, en complément de l'action de l'Etat et notamment en partenariat avec la Région Normandie, afin d'amortir les effets de la crise sanitaire sur l'économie locale,

Considérant l'urgence d'aider les entreprises, plus particulièrement celles fermées au public, dans le cadre de la crise sanitaire et plus particulièrement du confinement en cours

DÉCIDE

De donner son accord pour l'établissement d'un avenant à la convention signée entre l'Intercom de la Vire au Noireau et E-SY COM, permettant la mise en place d'un code promotionnel à l'attention des clients des entreprises du territoire intercommunal présentes sur la plateforme www.mavillemonshopping.fr du 23 avril au 31 mai 2021.

Le coût de ce code promotionnel s'élève à 2 120 (deux mille cent vingt) euros TTC :

- 2 000 (deux mille) euros concernent la prise en charge de l'escompte promotionnel des codes, soit 200 bons d'achat en ligne de 10 euros pour 20 euros minimum d'achat via la plateforme, jusqu'à épuisement de l'enveloppe, celui-ci pouvant intervenir avant le 31 mai.
- 100 (cent) euros HT soit 120 (cent vingt) euros TTC concernent les frais de gestion.

E-SY COM assure l'avance de trésorerie des codes promotionnels, qui seront remboursés par la collectivité en fin d'opération. En cas de non épuisement de l'enveloppe, une nouvelle campagne de promotion sera réalisée.

La Directrice de la Communauté de Communes est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Vire Normandie
- Monsieur le Trésorier Principal, Comptable public
- L'intéressé

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

Fait à Vire Normandie
Le 21 avril 2021

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

